

ÉDITION 2024

PRIME à L'ACHAT VÉLO AU PAYS DE CRUSEILLES



Vélo Assistance Électrique • Vélo Classique • Vélo Adapté • Vélo Cargo

**Pays de
Cruseilles**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de Communes du Pays de Cruseilles • Service Mobilité •
268 Route du Suet, 74350 Cruseilles
Tél : 04 50 08 16 16 • ccpc@ccpaysdecruseilles.org • www.ccpaysdecruseilles.org

Allonzier la Caille • Andilly • Cercier • Cernex • Copponex • Cruseilles • Cuvat • Menthonnex-en-Bornes •
Saint-Blaise • Le Sappey • Villy-le-Bouveret • Villy-le-Pelloux • Vovray-en-Bornes

Dans le cadre de son projet de territoire, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles s'engage pour la transition écologique. Elle souhaite notamment développer les modes alternatifs à la voiture dont l'usage du vélo.

Pour favoriser les déplacements utilitaires et quotidiens à vélo, elle propose une aide à l'achat de vélo à destination des particuliers.

LES CONDITIONS POUR OBTENIR LA PRIME ACHAT VÉLO ?

- Être une personne physique majeure
- Être domicilié sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (13 communes)
- Avoir une facture datée à compter du 1^{er} mai 2024
- Avoir acheté un vélo éligible*
- Ne pas revendre le vélo dans les 3 ans suivant son achat
- Prime limitée à une aide par foyer fiscal sur une période de 3 ans (*possibilité d'une aide par an par foyer fiscal pour les vélos enfant*)
- L'aide sera attribuée par ordre d'arrivée des dossiers éligibles et complets dans la limite des inscriptions budgétaires annuelles de la CC Pays de Cruseilles. Elle sera versée par mandat administratif.

*Vélos éligibles : neufs ou d'occasion, musculaires ou à assistance électrique. Enfant (20-24 pouces), urbains, VTC, pliants, cargos ou équivalent, adaptés aux personnes à mobilité réduite ainsi que les remorques enfants.

QUELS MONTANTS ?

| Revenu fiscal/part | VÉLO ENFANT (20-24 POUCES) | VÉLO MUSCULAIRE | | VÉLO ÉLECTRIQUE | | REMORQUE ENFANTS | BONUS VÉLO ADAPTÉ PMR |
|----------------------|----------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|--------------------------|------------------|-----------------------|
| | | Urbain, VTC, pliant | Vélo cargo ou équivalent | Urbain, VTC, pliant | Vélo cargo ou équivalent | | |
| < 7 100 € | 100 € | 200 € | 400 € | 400 € | 700 € | 150 € | + 300 € |
| 7 100 à 15 400 € | 75 € | 150 € | 300 € | 300 € | 600 € | 150 € | + 300 € |
| 15 400 à 20 000 € | - | 100 € | 200 € | 200 € | 400 € | 100 € | + 300 € |
| Prix d'achat minimum | 62,5 € | 400 € | 1 000 € | 600 € | 1 000 € | 200 € | - |
| Prix d'achat maximum | 300 € | 1 200 € | 3 000 € | 3 000 € | 4 500 € | 800 € | - |

Montants maximum d'aide dans la limite de 80% de prise en charge toutes aides confondues.
Aide minimale de 50 €

COMMENT FAIRE LA DEMANDE D'AIDE ?

- Récupérer le dossier de demande d'aide à l'accueil de la CC Pays de Cruseilles **OU** télécharger sur le site Internet : ccpaysdecruseilles.org/vivre-ici/mobilite/Prime-Achat-Velo
- Compléter directement le dossier en ligne. Joindre les pièces justificatives **OU** Transmettre le dossier complet au siège de la CC Pays de Cruseilles - Service Mobilité - 268 route du Suet - 74350 Cruseilles
- Un accusé de réception de dossier complet vous sera transmis par mail

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS : www.ccpaysdecruseilles.org